

REGLEMENT VTT



2022-23

Table des matières :

REGLES GENERALES _____ p.3

TRIAL MANIABILITE _____ p.5

RALLYE VTT ENDURO _____ p.8

CROSS RELAIS _____ p.9

PARTICULARITE DU SPORT PARTAGE _____ p.10



1. REGLES GENERALES

1.1 Constitution des équipes

- Voir la fiche sport
- Intégration d'équipes « sport partagé ».

1.2 Matériel obligatoire sur toutes les épreuves :

- La pratique du VTT se fait sur des vélos adaptés.
- La taille des roues pourra aller de 24 à 29 pouces.
- Cornes de cintre interdites sur l'ensemble des épreuves.
- Embouts de cintre bouchés.
- Casque coque rigide (normes C.E.) obligatoire, jugulaire ajustée (casque à mentonnière amovible autorisé).
- La transmission de conseil technique ou coaching pendant l'épreuve est **INTERDITE** quel que soit le moyen de communication.
- L'utilisation de l'oreillette, de la caméra embarquée ou tout autre matériel est **INTERDITE**.
- Gants obligatoires (mitaines autorisées)

Assistance et matériel :

- Dans toutes les épreuves, un concurrent peut être aidé par une tierce personne lors d'une réparation mais le changement de vélo reste interdit. Toutefois en cas de bris de matériel et sur autorisation des membres de CMN, le concurrent pourra utiliser un autre VTT, de même type ou de même gamme.
- Vérification de la conformité du vélo à chaque épreuve (**cadre-fourches**) qui restera le même pour les 3 épreuves. Le cadre, la fourche seront marqués pour que ceux-ci ne soient pas changés pendant l'épreuve. Le changement est autorisé pour les pédales, le plateau, les jantes et/ou les pneus.

1.3 Le classement :

Toute équipe incomplète sera déclassée sauf en cas d'abandon en cours d'épreuve. (cf paragraphe 1.5). Le championnat de FRANCE comporte 3 disciplines, le TRIAL maniabilité, le rallye VTT enduro et la cross-country « relais » XC.

Le classement général d'une équipe sur chaque épreuve est établi :

- Au **TRIAL maniabilité**, d'après la somme des points obtenus par chaque participant de l'équipe
- En « **rallye VTT enduro** », d'après la somme des temps obtenus par chaque participant aux spéciales chronométrées pendant l'épreuve.
- Au **cross-country « relais » XC**, d'après la place de l'équipe obtenue à l'issue de la course (course en relais).

Le classement par épreuve donne lieu à l'attribution de points correspondants au classement dans l'épreuve (1er -> 0,4 point, 2ème -> 1,7 points, 3ème-> 2,9 points puis 4ème 4 points, 5ème 5 points etc...), sauf si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de performance dans une épreuve.

Exemple : les 11ème, 12ème, 13ème et 14ème équipes classées en Trial ont le même total de points. Ces quatre équipes marquent 12.5 points par exemple et la quinzième équipe marque 15 points, et ainsi de suite.

Le classement final s'établit en ajoutant les points obtenus sur chaque épreuve par équipe. En cas d'égalité à la fin des trois épreuves, l'équipe la plus jeune sera classée devant.

La disqualification sur une épreuve, prononcée pour geste antisportif, tricherie, **non-départ volontaire (abandon)** à une des épreuves ainsi que **le manquement grave aux règles de sécurité** entraînera le retrait de l'équipe du classement général.

1.4 Pénalités :

En cas de non-respect du règlement et des statuts de l'UNSS, 5 points de pénalités seront rajoutés au score final : ces sanctions sont prononcées par le jury ou par la CMN.
Ex

- **Non port du casque, par les compétiteurs et/ou accompagnateurs**, sur ou en dehors des épreuves pour chaque constatation et pendant toute la durée des championnats de FRANCE
- Tenue non réglementaire (maillot de club, maillots publicitaires, maillots de ligue,....)
- Reconnaissance en dehors des horaires définis
- Oreillette, caméra embarquée....
- Etc.

* **La publicité sur les maillots** devra être conforme au règlement fédéral de l'UNSS (pas plus grand que l'identification de l'A.S.). Voir articles III.3.49, III.3.50 et III.3.51 du « Règlement intérieur » de l'UNSS et l'annexe 3 qui précise les règles.

1.5 L'abandon en cours d'épreuve (blessure constatée sur avis médical ou la CMN) :

- **Au Trial/Maniabilité** : le concurrent marque zéro point dans le segment où il a posé le pied mais conserve les points déjà acquis.
- **Au Rallye VTT enduro**, Si un des concurrents de l'équipe abandonne dans l'une des spéciales chronométrées, le concurrent sera crédité du plus mauvais temps de la spéciale + 1 seconde et de la même façon sur toutes les spéciales chronométrées non faites par ce concurrent. Il en sera de même pour les autres concurrents de l'équipe en cas d'abandon.
- **Au cross relais** : l'équipe sera classée dernière de l'épreuve de cross relais.

Dans le cas où la blessure qui a causé l'abandon n'est pas visible (fractures, plaies etc.), le responsable du concurrent blessé devra fournir un certificat médical attestant de la véracité de cette dite blessure avant le début de l'épreuve suivante pour son équipe.

2. TRIAL MANIABILITE

Parcours d'obstacles naturels ne devant pas subir de détérioration ou de modification de structure, ceci afin de garantir l'équité de l'épreuve.

L'épreuve se déroule sur 5 zones de **150 mètres maximum chacune** présentant des difficultés variées. Les zones devront être effectuées en continuité.

La durée maximale de chaque zone est de 2'30.

Le départ d'un concurrent sera donné lorsque le pilote qui le précède débutera le sixième segment.

Les zones de trial à réaliser **en continuité** présenteront :

- Des difficultés techniques (virages serrés...)
- Des obstacles (branches, trous, pierres ...)
- Des ruptures de relief (pente raide, fossé, talus...)
- Ce parcours fera appel à l'équilibre et aux techniques de franchissement ainsi qu'à l'engagement.

L'épreuve au championnat de FRANCE comportera **5 ZONES**.

Chaque zone est constituée de **9 segments** dont la valeur totale en points sera **croissante de la zone A à la zone E, de 15 points à 39 points**.

L'organisateur, la veille de l'épreuve en fonction des conditions météorologiques permettra aux équipes de se rendre sur les zones de trial et éventuellement de les reconnaître. La reconnaissance officielle se fera à l'intérieur des zones pour tous une heure avant l'épreuve

La zone A est constituée de segments plus simples (à 1 et à 3 points) et rapporte 15 points, la zone E présente des difficultés plus importantes (une majorité de segments à 5 points) et permet d'obtenir 39 points. Un segment à 5 points sur la zone C est équivalent à un segment à 5 points sur la zone E. Les segments à 3 points sur les deux premières zones devront pouvoir se faire en enroulé, sur les trois suivantes cette obligation n'est plus nécessaire. Chaque zone peut rapporter **six points** de plus que celle qui la précède, zone C à 27 points, Zone D à 33 points.

Après la reconnaissance officielle d'une heure avant l'épreuve, les concurrents de l'équipe se répartiront les passages comme ils le souhaitent sur les 5 zones afin de rapporter le plus grand nombre de points possible à l'équipe. Toutes les zones ne doivent pas être absolument « couvertes » par les concurrents. **Un concurrent effectuera 3 passages sur les zones de son choix**, aucune zone n'est imposée, l'élève pourra se présenter sur 3 zones différentes ou choisir 2 zones et dans ce cas il pourra faire deux passages sur l'une des zones choisies. Possibilité donc de « doubler » une zone déjà faite.

L'organisateur délimitera un périmètre en plaçant une corde autour de la ZONE pour permettre au public de suivre l'épreuve et aux concurrents d'évoluer en toute sérénité.

Rotation sur les 5 zones (environ 2h30):

La rotation A, B, C, D, E est obligatoire pour chaque équipe dans cet ordre. Un horaire de passage est attribué à chaque équipe. Le coach annonce au responsable de la zone le nombre de concurrents qui se présentent pour réaliser un premier passage et éventuellement un deuxième. A l'issue des passages de l'équipe ou si aucun concurrent ne s'engage sur cette zone, l'équipe passe à la zone supérieure. Le troisième passage devra être réalisé sur une zone différente.

Les équipes sont regroupées par 5 et un horaire de départ leur est attribué (premier départ à 9h00 pour 5 équipes, départ à 9h15 pour les 5 équipes suivantes, etc).

Le Jeune coach contrôle le nombre de passages pour chaque concurrent et tient à jour la fiche de suivi. Celle-ci devra être signée par le responsable de zone.

Après son passage sur la zone, le concurrent prendra connaissance de son résultat et signera sa fiche.

VALEUR des 5 zones :

	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D	ZONE E
Segments à 1 point	6 segments	3 segments	1 segment		
Segments à 3 points	3 segments	6 segments	7 segments	6 segments	3 segments
Segments à 5 points			1 segment	3 segment	6 segments
Total	15 POINTS	21 POINTS	27 POINTS	33 POINTS	39 POINTS

Règlement :

Un concurrent entre dans un segment lorsque l'axe de sa roue avant franchit la ligne d'entrée de ce segment, il sort de ce segment quand l'axe de sa roue avant passe la ligne d'entrée du segment suivant.

Dès que la rubalise est cassée ou écrasée, il y a faute. Les points attribués au segment seront perdus. Celle-ci pourra être touchée dans la limite de la règle précédemment citée.

Tout appui permettant de s'équilibrer ou d'améliorer la propulsion sera considéré comme une faute (0 point).

La progression sur le parcours est continue, le concurrent devra reprendre sa progression normalement après un arrêt dans son déplacement. En cas « d'abus », le JA lui demandera de reprendre sa progression (sauf si l'arrêt nécessite une réparation)

En cas de faute ne nécessitant pas de réparation, le concurrent **doit reprendre sa progression immédiatement**. Le jeune arbitre lui signalera une première fois puis si le concurrent ne repart pas, il l'avertira en lui expliquant les risques encourus et au deuxième avertissement, il lui annulera le segment suivant.

Un concurrent ayant posé le pied à terre sur le parcours ne pourra pas avoir une quelconque partie de son vélo en dehors du parcours lorsqu'il redémarre.

En cas de concurrent rattrapé le concurrent qui rattrape est prioritaire, le concurrent rattrapé doit sortir du circuit sur ordre du jeune arbitre ou du jury. Il reste sous les ordres des jeunes arbitres ou du jury pour reprendre sa progression au moment jugé le plus opportun par ceux-ci. Le segment qui a servi de zone tampon est à refaire, le concurrent conserve les points précédemment acquis.

Les piquets ou autres supports (sardines ...) de la rubalise ne doivent pas présenter un effet de dangerosité. La rubalise utilisée est placée à une hauteur de 20cm et sert à délimiter un chemin de progression suffisamment large et ne peut constituer un élément supplémentaire de difficulté. La rubalise pourra être touchée voire déformée mais ne pourra pas être déchirée par le vététiste. Le concurrent ne pourra pas prendre d'appui à l'extérieur du parcours. Une partie du corps ou une partie du vtt au-dessus de la rubalise ne sera pas sanctionnée.

Pour chaque segment franchi sans faute, le concurrent obtiendra le nombre de points attribués à ce segment. Il marquera 0 point en cas de faute quelle qu'elle soit.

La reconnaissance de la zone est réservée aux seuls concurrents. Elle doit se faire à pied, sur le parcours. Il est strictement interdit de toucher aux obstacles et éléments des zones de trial sous peine de disqualification.

Si la casse du matériel est avérée dans un segment le concurrent marque 0 point pour ce segment s'il y pose le pied. Néanmoins, s'il parvient à sortir du segment sans pose de pied, il marque les points dédiés à ce segment. De plus, il a la possibilité de réparer. Dans ce cas, il reprend, au moment choisi par le jeune arbitre, dans le segment où il a posé le pied. Il conserve les points précédemment acquis, mais perd les points du segment dans lequel il s'est arrêté.

En fin de zone, le concurrent vérifie sa fiche avec le JA, le nombre total de points et la valide par sa signature.

Pour cette épreuve :

- La selle ne peut pas être enlevée
- Les pédales plates sans cale-pieds sont conseillées. Les pédales « automatiques » sont autorisées.

=> En cas de non-respect de ces règles, la CMN se réunira en commission de discipline et sera habilitée à prendre des mesures appropriées.

IMPORTANT :

L'organisateur du **championnat académique qualificatif** proposera une épreuve comportant entre 3 et 5 zones de 5 à 9 segments en permettant aux élèves de faire un choix d'au moins deux zones

3. RALLYE VTT ENDURO

Cette épreuve s'effectue en plusieurs « spéciales » chronométrées individuellement favorisant **LE PILOTAGE** à différents endroits d'une boucle « rallye » qui devra être comprise entre 5 kms à 8 kms, **à parcourir 2 fois**, une fois en « reconnaissance » et une fois où les spéciales sont chronométrées. Le **temps limite** pour cette épreuve sera fixé **entre 2h et 3h en fonction du parcours**. En cas de problème chronométrique, le temps limite sera adapté.

Le principe général est que l'équipe se déplace **ensemble et obligatoirement avec un accompagnateur en VTT qui assure la sécurité de l'équipe. Il est équipé, casqué, en possession d'un téléphone portable chargé, d'un petit sac avec une trousse de premier secours et un petit nécessaire de réparation minimum. Un contrôle de ces éléments pourra être effectué par l'un des membres de l'organisation au départ.** A plusieurs endroits de cette boucle, les concurrents vont parcourir des « spéciales » chronométrées, **de 3 à 5 spéciales réparties « régulièrement » sur la boucle.**

Le temps de l'équipe sera l'addition de tous les temps des concurrents, de toutes les spéciales chronométrées.

Le choix du système de chronométrage sera laissé à l'organisateur. **Tout système de chronométrage peut être mis en œuvre par l'organisation après autorisation et validation de la CMN lors du championnat d'Académie précédent les championnats de France. Le chronométrage doit être doublé de façon manuelle.**

Les équipes s'élancent sur la boucle correspondante toutes les 1'30" (à l'appréciation de l'organisateur).

Les équipes ont pour obligation de se présenter au départ d'une spéciale « au complet », c'est à dire les 4 concurrents et leur accompagnateur qui partira en 5^{ème} position pour « fermer » et ainsi donc assurer la sécurité. Chaque départ de spéciale se fera toutes les 10" à 15" selon un ordre choisi par le Jeune coach (stratégie d'équipe). L'équipe ne pourra reprendre sa liaison vers la spéciale suivante qu'une fois arrivée « au complet » à l'arrivée de la spéciale, accompagnateur compris.

La construction des spéciales ne devra pas présenter un profil trop « descendant » et dangereux (pas d'intersection, de ruptures de pentes trop fortes). **Le temps de chronométrage de la spéciale, pour les meilleurs, devra être compris entre 50" et 1'.**

Les spéciales peuvent avoir des profils plats ou même « montants » et doivent présenter des difficultés techniques relativement « faciles ». Elles doivent privilégier la notion de « PILOTAGE » pour les concurrents. Elles ne doivent pas nécessiter l'obligation de porter une tenue « longue » et des protections spéciales « DH ».

Aucun arrêt de l'équipe n'est autorisé lors du premier tour de « reconnaissance », encore moins une circulation à « contre-sens ». Tout arrêt absolument nécessaire (réparation, récupération, chute) se fera en dehors du parcours mais en aucun cas sur le tracé d'une spéciale.

En cas d'abandon d'un concurrent d'une équipe, il sera crédité du dernier temps + 1 seconde de la ou des spéciales qu'il n'aura pu parcourir. Il en sera de même en cas d'un second abandon dans l'équipe.

En cas de casse mécanique, le concurrent pourra terminer son épreuve, même en poussant son VTT, la contrainte **étant que l'équipe rentre dans les temps limites imposés**. Il peut réparer provisoirement ou même, le cas échéant, emprunter le VTT de son accompagnateur après validation et acceptation de la CMN. Il ne pourra en aucun cas revenir en arrière en empruntant le VTT d'un partenaire de l'équipe.

L'équipe, pour être classée, devra se présenter à l'arrivée du rallye avec ses 4 concurrents et son accompagnateur. Une équipe arrivée « hors délais » sera soumise à une pénalité de temps de 30'' par tranche de 5' de dépassement du temps limite (ex : un équipe arrivant 6'35'' après le temps limite fixé se verra attribué une pénalité de 1').

IMPORTANT :

L'organisateur du **championnat académique qualificatif** proposera une épreuve comportant entre 1 et 3 spéciales (durée de la spéciale entre 40'' et une minute) sur un circuit de son choix. L'organisateur pourra en fonction de l'espace qui lui est proposé réduire cette épreuve à une spéciale mais celle-ci sera obligatoirement parcourue deux fois par les concurrents

4. CROSS-RELAIS

La course s'effectue sous forme d'un relais, 10 tours pour les collèges et 11 tours pour les lycées. L'ordre de passage est libre mais un concurrent ne peut pas faire deux tours consécutifs.

A chaque passage, un relais doit être effectué et les quatre coureurs doivent y participer. Les relais s'enchaînent librement mais un concurrent ne peut faire un troisième relais que si les trois autres coureurs en ont fait deux.

Classement : **1^{er} critère : le nombre de tours parcourus**

Le premier concurrent à franchir la ligne d'arrivée stoppe la course

Plus aucun concurrent ne sort du parc à box.

Les coureurs en course finissent leur tour.

2^{ème} critère : le temps de course

Zone départ :

Le choix du couloir se fera en fonction du classement à l'issue des 2 épreuves (Trial + Rallye VTT enduro).

L'accès libre à la ligne de départ est interdit. Les concurrents doivent attendre leur désignation en chambre d'appel pour s'y rendre.

Le parcours

Parcours d'environ 2 km. Dénivelé positif maximal du parcours de 80m+ en collège et de 100m+ en lycée. L'épreuve totale durera entre 1h20 et 1h30.

Chaque coureur doit réaliser au moins 2 tours avant de s'engager sur le 3ème tour (sauf s'il y a l'arrêt de la course).

La CMN se réserve le droit de modifier le temps de course ou le nombre de tours en fonction des conditions météorologiques le jour de l'épreuve.

Un concurrent rattrapé perd la priorité sur le parcours et doit s'écarter pour laisser passer celui qui l'a rattrapé.

Pour être classé à son rang, le concurrent devra franchir la ligne en possession de son vélo.

Zone de relais :

La transition se fera à pied en respectant l'ordre des couleurs de chasubles (à la charge de chaque équipe).

Tout le monde est à pied dans cette zone.

L'entrée dans la zone de relais sera matérialisée par un marquage au sol (type « ZEBRA ») sur une surface d'environ 10mx5m. Le pilote descend du vélo dans cette zone « ZEBRA » (**les deux pieds au sol**) avant l'entrée dans la zone de relais (l'axe de la roue avant sert de repère) et remonte après la sortie de zone de relais.

5 secondes d'arrêt à chaque infraction à cette règle.

IMPORTANT :

L'organisateur du championnat académique qualificatif proposera également une épreuve collective de relais. La même formule sera privilégiée sur un parcours de 1 km à 1,5 km à effectuer 10 fois pour les collégiens et 11 fois pour les lycéens, l'épreuve ne pourra pas dépasser 1h. Il est également possible de proposer un parcours plus long que chaque coureur n'effectuera qu'une seule fois mais l'épreuve devra être arrêtée au bout de 1h.

5. PARTICULARITES DU SPORT PARTAGE

2 équipes par académie peuvent être qualifiées si elles ne sont pas de même constitution que ce soit en tandem ou en autonome

Spécificités :

- **Rallye VTT enduro :**
Les équipes suivent la même organisation que les autres avec leurs accompagnateurs.
- **Trial maniabilité :**
Arrêt autorisé mais non obligatoire au milieu du trial.
- **Cross-country « relais » XC :**
Tandem : 5 tours par équipe. Chaque équipage doit réaliser au moins 2 tours
Autonome : 8 tours, 2 tours pour chaque course.